

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Faire face à l'obésité et ses défis pour le médecin de première ligne

**No d'activité :** 69408

**Date :** mardi le 30 avril 2019

**Lieu :** Carrefour Santé Le Saint-Laurent

**Coordonnées :** 5300, boul. Saint-Laurent, Sainte-Catherine

## Objectifs

- 1- Identifier les patients obèses qui sont le plus susceptibles de complications dans un processus de perte de poids.
- 2- Entamer une discussion stratégique avec le patient pour augmenter sa motivation à perdre du poids.
- 3- Motiver le patient à maintenir un programme de gestion de poids sur le long terme.
- 4- Optimiser adéquatement le traitement du patient à risque de complications.

**Président de séance :** Dre Ginette Barrière

## Horaire

2019-04-30	12:00	13:00	Conférence	Faire face à l'obésité et ses défis pour le médecin de première ligne	Dr Daniel Gagnon, omnipraticien
------------	-------	-------	------------	---	---------------------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Éric Boisjoly au 438-830-1375 ou à [eric.boisjoly@bauschhealth.com](mailto:eric.boisjoly@bauschhealth.com)  
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Bausch Health

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:  
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.